

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Le conflit entre Israël et l'Iran s'est brutalement intensifié la semaine dernière, franchissant un nouveau seuil de violence. Des frappes ciblées ont été échangées, marquant une escalade inédite entre les deux puissances rivales. Si leurs tensions sont anciennes, ce regain d'affrontements fait craindre un basculement vers une guerre ouverte, avec des conséquences régionales potentiellement déstabilisantes. Plusieurs pays appellent à la désescalade, sans succès pour l'instant.

La décision de la Cour suprême des États-Unis validant l'interdiction des traitements de transition de genre pour les mineurs dans le Tennessee constitue une avancée importante pour la protection des enfants. Il s'agit d'une mesure de prudence face à des actes médicaux lourds et souvent irréversibles, dont les conséquences physiques et psychologiques peuvent être dramatiques. De nombreuses études internationales soulignent les effets secondaires graves de ces traitements hormonaux sur des corps en pleine croissance, ainsi que les risques de regret et de souffrance à long terme. Cette interdiction vise à préserver les jeunes de décisions précipitées, souvent influencées par des pressions sociales ou idéologiques, et à leur garantir un accompagnement psychologique solide avant toute éventuelle démarche.

Sur le plan budgétaire, la ministre Amélie de Montchalin a déclaré que l'objectif d'un déficit public à 5,4 % pour 2025 était atteignable, mais à condition de prendre des mesures exigeantes. Dans un contexte de ralentissement économique et de tension sur les finances publiques, elle a reconnu que cet objectif imposait des choix difficiles, notamment en matière de réduction des dépenses. Le gouvernement entend maintenir sa trajectoire de désendettement, tout en préservant les priorités sociales comme la santé ou l'éducation. Cette annonce intervient alors que les marges de manœuvre sont de plus en plus réduites et que les engagements européens sur la maîtrise des déficits restent contraignants.

Enfin le conclave sur les retraites voulu par le gouvernement pour apaiser les tensions persistantes n'a toujours pas débouché sur un compromis clair. Plusieurs points de désaccord subsistent, notamment sur les carrières longues, les pensions des femmes, et l'usure professionnelle. Les syndicats dénoncent un manque d'écoute et regrettent que le cadre de discussion reste trop rigide. De son côté, l'exécutif cherche à maintenir le cap de la réforme votée en 2023, tout en affichant une volonté d'ouverture. Mais à l'approche des échéances budgétaires, cette impasse fragilise la possibilité d'un accord global, et alimente le sentiment d'un dialogue social bloqué.

PROPOSITION DE LOI POUR LA RELANCE D'UNE POLITIQUE NATALISTE

TEXTE ADOPTÉ EN COMMISSION

Le mercredi 18 juin, les députés ont adopté en commission des Affaires sociales la proposition de loi portée par **Éric Ciotti (UDR, Alpes-Maritimes)** pour relancer une politique nataliste.

Cette PPL, déposée le 13 mai 2025, répond à un constat alarmant : le nombre de naissances en France a diminué de 6,6 % depuis 2010, tombant de 833 000 à 738 000, et le taux de fécondité réel atteint désormais 1,68 enfant par femme. Les auteurs du texte dénoncent l'affaiblissement progressif des outils de la politique familiale depuis une quinzaine d'années.

Le texte affirme la nécessité de redonner à la politique familiale un caractère universel et ambitieux, avec un accent mis sur les mères de famille exerçant une activité professionnelle.

- **Article 1^{er}** : suppression des dispositions introduites dans les années 2010 dans le code de la sécurité sociale, notamment le 3^e et dernier alinéas de l'article L. 521-1 et le second alinéa de l'article L. 755-12. Cette suppression entend marquer un tournant dans la conception de la politique familiale, pensée comme un levier central de la natalité.
- **Article 2** : ouverture des aides aux familles dès le premier enfant. Le texte entend rétablir le caractère incitatif de la politique familiale, souvent affaibli ces dernières années.
- **Article 3** : revalorisation de 21,7 % du quotient familial, ajustée avec l'inflation, afin de revenir au plafond antérieur à la réforme de 2013 (de 1 791 € à 2 841 €). Cet article a toutefois été supprimé en commission par trois amendements identiques portés par les députés Fanny Dombre Coste (PS), Yannick Monnet (PCF) et Zahia Hamdane (LFI).
- **Article 3 bis (nouveau)** : création d'un rapport du Gouvernement remis tous les deux ans au Parlement, afin d'évaluer les effets de la loi sur l'écart entre le désir d'enfant exprimé par les familles et la fécondité réelle. Ce dispositif de suivi a été introduit par un amendement du député Thibault Bazin (LR), adopté en commission.

La discussion en séance publique est prévue le jeudi 26 juin à 15h.

PROPOSITION DE LOI RENFORCANT L'ACTION DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ANTI-LGBTQI+

Le 13 juin 2025 a été mise en ligne une proposition de loi déposée le 4 juin par les sénateurs **Ian Brossat (PCF)**, **Rémi Féraud (PS)**, **Silvana Silvani (PCF)** et **Mélanie Vogel (EELV)**. Elle vise à renforcer les moyens juridiques des associations de défense des personnes LGBTQI+ dans l'accompagnement des victimes de violences.

S'appuyant sur une hausse des violences anti-LGBTQI+ signalée par le ministère de l'Intérieur (+13 % en 2022, +19 % en 2023), la PPL entend adapter le droit français à ces évolutions :

- **Article 1^{er}** : élargit la liste des infractions pour lesquelles les associations peuvent ester en justice en cas de discriminations fondées sur l'identité de genre ou l'expression de genre.
- **Article 2** : renforce les sanctions contre les auteurs de thérapies de conversion » et donne aux associations un rôle accru dans la procédure pénale.
- **Article 3** : introduit la notion d'« expression de genre » dans l'article 225-1 du Code pénal.
- **Article 4** : harmonise les références à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre dans le Code pénal et la loi sur la liberté de la presse, afin d'assurer la transposition complète de la directive européenne 2024/1500.

DÉBAT SANS VOTE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

À l'initiative du groupe Renaissance/EPR, un débat thématique a été organisé le jeudi 12 juin à l'Assemblée nationale sur les politiques publiques de protection de l'enfance. Ce format libre de questions-réponses avec la ministre Catherine Vautrin a permis aux députés de souligner plusieurs failles du système d'aide sociale à l'enfance, tout en interrogeant la ministre sur la future feuille de route.

Parmi les points saillants :

Le député Ian Boucard (LR) a proposé que les allocations versées aux familles défaillantes soient plutôt placées sur un compte sécurisé pour l'enfant.

Joséphine Missoffe (Renaissance) a alerté sur les taux d'encadrement obsolètes dans les pouponnières sociales et appelé à leur révision.

Catherine Vautrin a confirmé l'élaboration d'un plan ambitieux de soutien à la parentalité, une nouvelle feuille de route pour les 1 000 premiers jours et la volonté de privilégier l'accueil familial.

DÉCRETS ET RÉFORMES

Deux décrets importants ont été publiés le jeudi 12 juin, en application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 (article 86), portant sur le complément de libre choix du mode de garde (CMG).

Le premier décret autorise le partage du CMG en cas de garde alternée, même sans allocataire unique, et étend l'accès à cette prestation aux bénéficiaires du RSA engagés dans un parcours d'insertion.

Le second décret, applicable à partir du 1^{er} septembre 2025 (ou du 1^{er} décembre pour la résidence alternée), permet de prolonger le bénéfice du CMG jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales et précise les plafonds et modalités de calcul.

Cette réforme s'inscrit dans l'objectif d'accessibilité renforcée aux modes de garde et d'accompagnement renforcé des familles les plus vulnérables.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Temps partiel pour les parents d'enfants handicapés après 20 ans

Question écrite de Véronique Besse (Divers droite, Vendée), publiée le 10 juin 2025

La députée alerte sur la fin automatique du droit au temps partiel pour les parents d'enfants handicapés à l'âge de 20 ans. Cette limite administrative ne correspond pas à la réalité des besoins d'accompagnement, qui perdurent au-delà de cet âge. Elle appelle le Gouvernement à modifier la réglementation pour permettre aux parents de continuer à bénéficier d'un temps partiel aménagé, garantissant la continuité du soutien familial.

Fiscalisation des pensions alimentaires

Question écrite de Laurent Burgoa (LR, Gard), réponse publiée le 5 juin 2025

Le sénateur dénonce l'iniquité fiscale entre le parent qui verse une pension alimentaire (qui peut la déduire) et le parent qui la reçoit (qui doit l'intégrer dans ses revenus). Il propose d'en exonérer le bénéficiaire pour rétablir une justice fiscale. Le ministre Éric Lombard rejette cette idée, arguant qu'elle créerait une rupture d'égalité devant les charges publiques.

Discriminations des personnes transgenres

Question écrite de Gérard Leseul (PS, Seine-Maritime), publiée le 10 juin 2025

Le député s'inquiète du mal-être persistant des personnes transgenres et du manque de dispositifs d'accompagnement. Il demande au Gouvernement de préciser les mesures envisagées pour garantir un soutien psychologique, social et professionnel. La réponse est attendue.

PPL PS pour un nouveau congé parental

Trois députés socialistes (Santiago, Vallaud, Garot) ont déposé le 10 juin une proposition de loi pour refondre le congé parental. Elle prévoit un congé de 12 mois maximum, indemnisé à hauteur de 70 % du salaire brut (plafonné), librement partageable entre les parents, avec garantie de réintégration professionnelle. L'objectif est de mieux soutenir les jeunes enfants, renforcer le lien parental, réduire les inégalités et diminuer le recours aux modes de garde dès les premiers mois. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ Proposition de loi pour une politique nataliste –
Député Éric Ciotti

→ Séance publique : jeudi 26 juin à 15h

suite au dos »

AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ **Proposition de loi contre les discriminations en cas de projet parental** – *Députée Prisca Thevenot*

→ Discussion en séance publique au Sénat : jeudi 19 juin à 18h

Proposition de résolution pour un féminisme universel – *Députée Emmanuelle Hoffman*

→ Commission des affaires européennes : mardi 24 juin à 16h30

→ **Auditions au Sénat sur la fin de vie**

→ Alain Claeys (ancien député PS) : mardi 24 juin à 16h

→ SFAP (Société française d'accompagnement et de soins palliatifs) : mardi 8 juillet à 16h30

→ Table ronde éthique : mercredi 9 juillet à 9h30

→ **Mission d'information sur l'accompagnement à la parentalité**

→ Examen du rapport final : mardi 24 juin à 16h

→ **Mission d'information sur la natalité**

→ Réunion constitutive : mardi 24 juin à 16h15